

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député ne devrait pas citer de déclaration qu'il attribue à quelque membre d'une autre Chambre, s'il ne se croit pas capable de dévoiler ici le nom de qui l'a fait. La valeur de cette déclaration dépend entièrement de la source d'où elle émane.

M. WOODSWORTH: Je crois que je devrais laisser passer la déclaration sans en parler davantage.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député veut-il nous amener à discuter une déclaration puisée à une source qu'il se refuse à faire connaître à la Chambre?

M. WOODSWORTH: Je crois devoir laisser la chose au point où elle en est.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crains que mon honorable ami ne se voie obligé de discuter tout seul.

M. WOODSWORTH: Je ne tiens pas à me porter garant de ces propos-là; cependant, je le répète, puisque les choses en sont venues au point que des Canadiens marquants se permettent un langage pareil, je considère qu'il y a lieu de scruter avec soin les agissements de la Société. Tout le monde, j'en suis sûr, a la conviction que la création d'une sorte de ligues des peuples s'impose à l'heure actuelle. La Société des nations, nous a-t-on dit, met le monde à l'abri de nouvelles guerres, elle contribue à créer un sentiment international, elle est en quelque sorte sur le point de devenir le parlement de l'humanité, et ainsi de suite. D'un autre côté, ce n'est pas sans raison que l'on reproche à la Société de n'être pas une institution vraiment internationale et qu'il n'est pas permis à toutes les nations d'en faire partie; d'être régies par une constitution pour ainsi dire inflexible, puisqu'il est extrêmement difficile d'y faire apporter la moindre modification; d'être contraire à l'esprit démocratique en ce que les membres de l'assemblée sont choisis d'une manière antidémocratique et que le conseil n'est pas responsable envers l'assemblée. En outre, cette Société ou toute autre institution du même genre ne doit pas se juger tant d'après la constitution qui la régit que d'après le mérite des hommes qui en font partie ou s'emploient à en accomplir les objets; or, il ne faut pas oublier que la Société des nations a été créée par ceux-là mêmes qui furent les auteurs du traité de paix de Versailles. Qui pourrait lire le portait que M. Keynes a tracé des vieillards, des auteurs véritables de la guerre, qu'il représente siégeant dans la superbe gale-

[M. Woodsworth.]

rie du palais de Versailles, occupés à la rédaction du traité de paix, sans se demander si la pensée de ces mêmes hommes ne se retrouve pas au fond de tout ce que la Société a accompli depuis ce temps-là?

Je tiens à rendre sincèrement à la Société des nations l'hommage du bien qu'elle a accompli. Elle s'est constituée en une sorte de bureau pour l'enregistrement et la publication de tous les traités portant sur les relations politiques entre les différents nations. En restant dans ce rôle, elle contribuera dans une très large mesure à écarter les dangers de la diplomatie secrète. Elle a aussi largement contribué à doter le monde d'une cour de justice internationale; et il n'est pas improbable, dit-on, que les Etats-Unis en feront un jour partie. Ce jour-là, on aura fait un grand pas en avant, on en sera rendu au point où, selon moi, il y aura lieu de fonder la ligue dont j'ai parlé. On a aussi fondé un bureau international du travail.

Le traité de Versailles proclame en termes non équivoques que sans justice sociale il ne peut y avoir de paix durable; or, nous possédons enfin une institution qui nous a pour le moins fourni une somme considérable de renseignements au sujet des circonstances qui ont prévalu chez les différents peuples, qui s'est efforcée de faire ressortir le rapport qui existe entre ces divers renseignements et de généraliser l'application de certaines des grandes réformes sociales. Quelques-uns des champions de la Société des nations prétendent que les relations internationales sont devenues et resteront meilleures grâce aux bons offices de cette institution. Je doute fort que son œuvre ait été fructueuse de ce côté-là. On lui a amèrement reproché son intervention en Autriche. Bien que la situation y soit plus stable, en apparence, il a fallu causer beaucoup de chômage, jeté sur le pavé un grand nombre de fonctionnaires publics et se montrer dur pour la plèbe.

De plus, il a été question de l'archipel d'Aaland. Je n'entrerai pas dans le détail de la décision que la Société a prise dans cette affaire, mais il y a lieu de se demander si elle se concilie avec les principes de la justice, si elle est d'accord avec la déclaration de Woodrow Wilson relativement au droit des populations de décider de leur propre sort.

En Europe, la décision de la Société à ce sujet est sévèrement critiquée. Une autre décision de la Société concernait la Haute-Silésie. On nous a dit que ce fut un grand triomphe pour la justice. Ici encore, il y a deux points de vue à envisager. J'ai à la main